

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Les examens de la spécialité « Droit et Gestion de l'Environnement et du Développement Durable » » sont organisés dans le cadre d'unités d'enseignement (UE).

Chaque UE est affectée de crédits.

L'acquisition d'une UE emporte l'acquisition des crédits correspondants.

* La particularité du contrôle des connaissances pour ce diplôme réside dans le fait que l'étudiant devra pour toutes les épreuves (cas pratique, note de synthèse, rapport individuel ou de groupe, diagnostic de territoire, exposé oral...) synthétiser l'ensemble des connaissances - théoriques et pratiques- apportées par les différents intervenants sur un même thème.

Les sujets d'examens sont de ce fait préparés par les universitaires de la spécialité et les intervenants professionnels -cette règle vaut pour la plupart des UE

Présentation des UE

Les UE sont les suivantes :

PREMIER SEMESTRE

(30 CREDITS)

MODULE 1- GERER L'ENVIRONNEMENT : UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE : 6 CREDITS

UE 1 : Séminaire introductif – 2 crédits

UE 2 : Economie de l'environnement- 2 crédits

Droit fiscal de l'environnement- 2 crédits

MODULE 2- GESTION DE LA BIODIVERSITE, DES TERRITOIRES ET DES PAYSAGES : 8 CREDITS

UE 3 : Aménagement du territoire- protection et gestion du patrimoine naturel- 4 crédits

UE 4 : Urbanisme et environnement- 2 crédits

Agriculture et environnement- 2 crédits

MODULE 3 -RISQUES, POLLUTIONS, NUISANCES : 8 CREDITS

UE 5 : Droit des énergies renouvelables -3 crédits

UE 6 : Droit de l'eau- 3 crédits

UE 7 : Droit et gestion des déchets -2 crédits

MODULE 4 – MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET ENTREPRISE : 8 CREDITS

UE 8 : Législation ICPE- 4 crédits

UE 9 : Systèmes de management environnemental- 2 crédits

UE 10 : La démarche qualité- 2 crédits

DEUXIEME SEMESTRE

(30 CREDITS)

MODULE 5 - PROJET COLLECTIF 5 CREDITS

UE 11 : - Diagnostic de territoire- 3 crédits

UE 12 : - Réponse à un appel d'offres- 2 crédits

MODULE 6- LANGUE DE SPECIALITE : 2 CREDITS

UE 13 : Langue de spécialité-2 crédits

MODULE 7 -STAGE : 23 CREDITS

UE 14 : Stage- 23 credits

Sanction des UE

UE donnant lieu à un contrôle continu : (écrit-ou oral exposé discussion-rapport individuel ou de groupe)

UE 1 sur 20

UE 2 sur 40

UE 4 sur 40

UE 5 sur 30

UE 7 sur 20

UE 9 sur 20

UE donnant lieu à un examen terminal écrit :

UE 3 sur 40

UE 6 sur 30

UE 8 sur 40

UE donnant lieu à une épreuve spécifique :

UE 10 sur 20 (jeu d'entreprise)

UE 11-deuxième semestre -sur 30 (module 5)

UE 12-deuxième semestre- sur 20 (module 5)

UE 13-langue de spécialité sur 20 (module 6)

UE STAGE : notée sur 200 (module 7)

La note de l'UE STAGE sera déterminée par le maître de stage et par un jury composé d'universitaires et de professionnels intervenants dans la formation.

Pour valider les crédits d'une UE l'étudiant doit obtenir une moyenne égale ou supérieure à 10/20

Les UE se compensent au sein de chaque semestre et entre semestres.

Sont déclarés admis les étudiants qui ont validé les 60 crédits.

Mentions :

La mention Assez Bien est obtenue avec une moyenne de 12/20 sur l'ensemble des UE précédemment visées.

La mention Bien est obtenue avec une moyenne de 14/20 sur l'ensemble des UE précédemment visées.

La mention Très Bien est obtenue avec une moyenne de 16/20 sur l'ensemble des UE précédemment visées.